



Les constituants se lancent dans l'option «feuille blanche»

RÈGLEMENT • Ils ne veulent pas d'une «version 0» de la Constitution rédigée par un expert indépendant. Dans la foulée, ils décident que les commissions siègeraient à huis clos.

KESSAVA PACKIRY
JEAN GODEL

Ambiance décontractée, hier, dans la grande salle de l'Hôtel cantonal où s'est réunie l'assemblée constituante pour examiner – en première et unique lecture – le projet de règlement défendu par le rapporteur de la commission ad hoc, Nicolas Grand (dc, Romont). Mais surtout ambiance studieuse, à faire blêmir d'envie n'importe quel président de Grand Conseil. Pourtant, le plénum n'a avalé «que» trente articles parmi les 74 au programme.

D'emblée, les constituants ont refusé la proposition du groupe PDC demandant que l'on charge un expert indépendant de rédiger une proposition de Constitution. «C'est une tâche titanesque que d'élaborer un texte constitutionnel», argumente Claude Schenker (dc, Fribourg). Efficacité, gain de temps et d'argent seraient les avantages de la procédure. D'autant que les constituants garderaient toute liberté pour modifier la copie. Ce ralliement tardif des PDC réjouit Félicien Morel (Ouverture, Belfaux) qui, en mai dernier, avait voulu passer la même commande auprès du comité de pilotage: «Nous ne sommes pas des spécialistes», constate l'ancien conseiller d'Etat, qui veut avant tout éviter le blocage de la page blanche. «Certes, il y a lieu de se méfier des experts, mais l'assemblée garderait toute son indépendance».

A gauche pourtant, on rechigne à se voir ainsi montrer la voie. «Un projet rédigé oriente inévitablement le travail» constate Françoise Ducrest (Citoyenne, Villars-sur-Glâne). Les socialistes soulignent pour leur part que des mesures existent déjà qui autorisent les commissions thématiques à demander diverses expertises. Va encore pour un canevas, accorde Christian Levrat (s, Pringy), mais pas de dispositions précises.

OUI AU HUIS CLOS

Quant aux radicaux, aux dires de leur président de groupe Denis Clerc (Fribourg), c'est le flou le plus total. A titre personnel, l'avocat observe simplement que la commission de règlement ne s'est pas beaucoup écartée de l'avant-projet soumis par le Conseil d'Etat... C'est finalement la proposition d'Olivier Suter (Citoyenne, Estavayer-le-Gibloux) qui l'emporte: les commissions pourront baser leur travail sur les documents fournis par des «organes spécialisés» (par exemple l'Institut de fédéralis-

me), histoire de garantir la constitutionnalité du texte. Grâce à des appuis radicaux, l'ajout passe par 59 voix contre 56.

Les constituants n'ont ensuite pas voulu de séances de commission en public. C'est par 74 voix contre 44 qu'ils ont opté pour le huis clos contenu dans le projet de règlement. Ils rejettent du même coup la proposition de Jean-Bernard Repond (Ouverture, Bulle) prévoyant des délibérations publiques avec la possibilité de décider le huis clos si la situation l'exige. Avec ce compromis, le Bullois s'est rallié les voix favorables à la transparence des débats.

En vain: les contre-attaques ont fusé de la droite, laquelle affiche une crainte évidente d'ouvrir les délibérations, notamment à la presse. «On ne relatera plus que les faits saillants», redoute Denis Boivin. Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis) estime qu'à trop vouloir informer, on risque de lasser. L'UDC, par la voix de Marcel Schuwey (Villarepos) assure que la sérénité des débats pourrait être menacée par la présence de gens hostiles, ou simplement de la famille. «Ce n'est pas trop gênant», renvoie du tac au tac Marie Garnier (Ouverture, Fribourg). Son président de père aura apprécié.

La gauche a bien tenté de répliquer, notamment par Christian Levrat qui regrette que la vision de la presse qu'ont certains constituants soit d'un autre temps. Félicien Morel met en garde: on a moins à craindre de la transparence que des fuites. Pierre Aeby enfin (s, Estavayer-le-Lac) suggère de supprimer simplement cet alinéa sur le huis clos. Au vote, sa proposition est rejetée par 71 voix contre 32. Sort identique pour celle de Jean-Bernard Repond.

COMMUNIQUER: OUI, MAIS

Quant à la proposition du socialiste Patrick Gruber (Guin) d'instaurer une commission de relations publiques, elle a été refusée par 82 voix contre 37. Jean-Bernard Repond juge inutile cet échelon supplémentaire. Moritz Boschung (dc, Guin) estime qu'il s'agit d'abord «d'élaborer une stratégie de communication avant d'instaurer une commission». «Justemen», rétorque Patrick Gruber, «une telle commission serait la mieux placée pour cela». Pour Nicolas Grand, le projet prévoit déjà en son article 71 que la Constituante établit un tel concept. Rendez-vous est donc pris vendredi pour donner corps à ce désir palpable de communication.

KP/JnG



Les habitués de la politique, à l'image de Pierre Aeby, ont contribué eux aussi à l'ambiance décontractée, bien que studieuse.

ALAIN WICHT

Allons-y déjà pour trois ans

Débat houleux que celui sur la présidence. Si le principe du triumvirat est acquis (un président et deux vice-présidents qui se relaient chaque année), la durée du mandat l'est moins. Rapporteur de la minorité, Alain Berset (s, Belfaux) estime que le président sortant ne doit pas automatiquement rester au sein du triumvirat: au bout de trois ans, on le retrouverait au poste de président. Par conséquent, il s'agit de repourvoir l'un des postes de vice-président par élection. Claude Schorret (dc, Fribourg) et Félicien Morel combattent ce projet par des arguments

de continuité et d'efficacité. C'est finalement Michel Bavaud qui fera l'unanimité autour de sa proposition: le président et les deux vice-présidents seront élus pour trois ans, et non pour la durée des travaux de la Constituante. Ainsi, au bout de trois ans, on peut offrir la présidence à quelqu'un d'autre... ou remettre ça avec les mêmes. Dans le même temps, les constituants ont souhaité que le bureau, composé du président et de deux vice-présidents, comprenne sept autres membres et non six. Cela permettra à chaque groupe d'être représenté. KP

LOI SCOLAIRE

Que cessent les expérimentations!

BILINGUISME • Sous la signature de son vice-président Denis Clerc, la Communauté romande du Pays de Fribourg (CRPF) vient d'écrire au Conseil d'Etat pour lui demander de stopper «immédiatement» toutes les expérimentations en cours concernant l'enseignement de l'autre langue qui sont illégales parce que contraires à la loi scolaire. La CRPF se fonde sur le refus populaire de dimanche dernier pour réclamer «sans délai les mesures propres à maintenir l'ordre légal».

Le Conseil d'Etat est également invité à adresser une circulaire aux autorités communales «leur rappelant que le contenu et les méthodes de l'enseignement obligatoire sont de la seule compétence de la Direction de l'instruction publique, que les directives ou les ordres adressés par elles au corps enseignant sur ces objets sont nulles et non avenues et qu'elles doivent désormais s'en abstenir».

La CRPF indique qu'elle est disposée à contribuer à toute réforme pédagogique visant à améliorer l'enseignement des langues afin d'arriver, avec les partenaires intéressés, à un consensus sur ce sujet. «En attendant, nous serons attentifs à l'évolution des choses, et notamment à toute tentative de contourner le verdict démocratique de quelque manière et par quelque autorité que ce soit. Nous recourrons à tous les moyens, y compris judiciaires, si nous devons constater que la loi continue d'être violée», conclut la CRPF. LR

MÉTIER S

Les chevaliers du bon pain

QUALITÉ • La Chancellerie vaudoise des chevaliers du bon pain à décerné samedi, en l'église Saint-François de Lausanne, le titre de chevaliers à quatre boulangers fribourgeois. Il s'agit de Willy Burri de Fribourg, Frédéric Mettraux de Bulle, Charles Monney de Marly et Daniel Waeber de Charmey. Cette distinction est attribuée périodiquement à des membres de l'Association des boulangers qui se distinguent par la qualité de leur pain mi-blanc. La sélection s'opère au cours de contrôles réguliers. Une fois le titre acquis, les nouveaux chevaliers sont toujours soumis aux contrôles et reçoivent alors des étoiles. C'est le cas de Joël Grandjean de Romont et de Jean Buchs de Charmey qui ont mérité respectivement leur première et deuxième étoiles. MM